



VILLE de LOUVIGNE DU DESERT

Centre Culturel Jovence

Récapitulatif

DATE D'ENVOI DU CONTRAT :	A RETOURNER EN MAIRIE :

RAISON SOCIALE DU LOCATAIRE	
NOM DU LOCATAIRE	
ADRESSE	
N° de Siret du locataire	
Date de location :	
Total location de(s) salle(s)	
<i>Acompte payé le</i>	
<i>Solde payé le</i>	
Date de réservation :	Tarifs de location :



VILLE de LOUVIGNE DU DESERT

Centre Culturel Jovence

Entre les soussignés :

M. Jean-Pierre OGER,
Maire de la Ville de LOUVIGNE-du-DESERT,
Représentant la Commune,
d'une part,

Et
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : la présente convention est consentie et acceptée aux conditions suivantes :

Date de location :

Période de mise à disposition :

Manifestation :

Montant de la location de la salle :

Montant de la caution de la salle :

Un acompte de 30% du montant de la location de la salle est à verser au moment de la signature du contrat, soit :

Le solde sera versé au plus tard au moment de l'état des lieux d'entrée, soit :



Le règlement de la caution se fera par chèque au moment de la signature du contrat. Les chèques seront établis à l'ordre du trésor public.

Une attestation d'assurance sera à fournir en même temps que le chèque d'acompte.

Article 2ème : Locataire déclare avoir pris connaissance, avoir accepté et signé le règlement intérieur et les conditions de location du Centre Culturel Jovence.

En cas de nettoyage insuffisant, la Ville de LOUVIGNE DU DESERT se réserve le droit de le faire assurer par le personnel communal, **au prix de 43 € de l'heure**. Le montant correspondant au temps passé sera retenu sur la caution.

En cas de dégradations, la Ville de LOUVIGNE DU DESERT se réserve le droit de faire intervenir ses services techniques (s'ils sont compétents dans le domaine concernés) afin de remettre en état le matériel dégradé, **au prix de 43 € de l'heure**. Le montant correspondant au temps passé sera retenu sur la caution.

Article 3ème : liste du matériel de nettoyage mis à disposition :
Chariot de nettoyage avec 2 seaux, balai brosse, serpillière, balai de soie, pelle, aspirateur

Article 4ème : Vaisselles

En cas de location de vaisselle, les tarifs suivants seront appliqués :

Prix par couvert	0.50 € (l'ensemble)	
Verre pour vin d'honneur ou tasse :	0.10 € l'unité	
Casse ou perte :	assiette	4.00 € l'unité
	verre ou tasse	2.00 € l'unité
	couvert (cuillère ou fourchette ou couteau)	1.50 € l'unité

Fait à Louvigné-du-Désert,
Le

Le locataire

Le Maire
M. Jean-Pierre OGER